

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 3 (1953)
Heft: 1

Artikel: Le baptême, un sacrement?
Autor: Masson, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BAPTÊME, UN SACREMENT ? ¹

Le pasteur Markus Barth, docteur en théologie, n'a pas craint de poser cette question que d'aucuns jugeront impertinente. Il estime avec raison que la tradition la plus vénérable ne saurait prévaloir contre le témoignage de l'Écriture sainte. S'il était avéré que le Nouveau Testament ne sait rien d'un baptême sacrement, le devoir de l'Eglise serait de réformer sur ce point sa doctrine et sa pratique.

Le terme de sacrement a probablement été introduit dans la langue de l'Eglise par Tertullien, qui a rendu par le mot latin « sacramentum » le mot grec « mustèrion », mystère. Mais appeler le baptême un « mystère » ou « sacrement », c'est en avoir une conception étrangère au Nouveau Testament. M. Barth dénonce en elle une prétention inadmissible de la part de l'Eglise à disposer de la grâce de Dieu. Comment l'efficace du salut en Jésus-Christ pourrait-elle dépendre d'un rite convenablement célébré par des hommes ? « Tout ce que l'on attribue au baptême n'est-il pas arraché à la croix ? » ² Voir dans le baptême un « mystère » chrétien, analogue aux « mystères » païens, le tenir pour un moyen de grâce, lui reconnaître d'une manière ou d'une autre la propriété de communiquer la grâce divine, c'est tomber dans la magie ³. Or le baptême chrétien, comme le baptême de Jean-Baptiste dont il procède directement, est une création originale, qui doit tout son sens à l'acte rédempteur de Dieu en Jésus-Christ. Le Nouveau Testament distingue toujours soigneusement le baptême d'eau, acte humain, du baptême d'Esprit, acte divin ⁴. Pratiqué d'abord par Jean-Baptiste, le Précurseur, le baptême d'eau est un acte d'obéissance par lequel l'Israélite touché par la prédication du prophète du Jourdain témoigne de sa repentance. Il le reçoit dans l'attente du pardon des péchés et de l'Esprit saint que lui dispensera au jour du jugement Celui qui doit venir. L'Eglise primitive a continué à pratiquer le baptême d'eau avec la certitude

¹ *Die Taufe, ein Sakrament ? Ein exegetischer Beitrag zum Gespräch über die kirchliche Taufe*, von MARKUS BARTH, Dr theol. Zollikon-Zürich, Evangelischer Verlag A. G., 1951, 588 p.

² Page 463. — ³ Pages 213 ss. — ⁴ Page 352.

que Celui qui devait venir était venu en la personne de Jésus de Nazareth, qu'elle vivait l'accomplissement de la prophétie (Actes 2 : 17) : maintenant le pardon des péchés et le Saint-Esprit sont donnés à ceux qui croient en Jésus-Christ. En se faisant baptiser ils obéissent à Dieu, ils manifestent leur repentance, ils confessent leur foi en Jésus-Christ, ils prient pour recevoir l'Esprit, et leur appartenance à l'Eglise est reconnue. Il est tellement vrai que le baptême d'Esprit est indépendant du baptême d'eau que l'Esprit est donné tantôt après le baptême (Actes 2 : 38 ; 8 : 12, 17 ; 19 : 6), tantôt avant (Actes 10 : 44 ss.). Le baptême d'eau n'est que l'humble serviteur du baptême d'Esprit. « Le baptême est une sorte de prière »¹, dit M. Barth, ou encore : « Le baptême est une prière à laquelle l'exaucement est promis. Elle n'oblige pas Dieu, mais l'homme. »² Le baptême étant une œuvre ordonnée par Dieu, simple réponse de l'homme à l'acte rédempteur qui lui est annoncé³, le baptême des enfants, la forme du baptême qui cède le plus au magisme sacramentaire⁴, n'a plus de justification valable⁵.

Le baptême est une œuvre humaine, c'est certain, mais le Nouveau Testament autorise-t-il à ne voir en lui qu'une œuvre humaine ? Nous ne pouvons songer à suivre pas à pas M. Barth dans l'énorme travail exégétique par lequel il pense l'avoir établi, nous devons nous borner à examiner les principales affirmations qui constituent sa thèse. Est-il vrai tout d'abord que le baptême d'eau pratiqué par l'Eglise primitive soit le baptême de Jean-Baptiste pratiqué dans une situation nouvelle, mais aussi peu que lui doué d'une efficacité propre ? « Baptême de Jean et baptême chrétien se situent sur le même plan très humble par rapport au baptême d'Esprit et ils ont la même relation avec le baptême d'Esprit promis »⁶, dit notre auteur, par quoi il faut entendre qu'ils ne sont l'un et l'autre qu'une prière pour obtenir l'Esprit.

Une péricope comme Actes 19 : 1-6 est faite pour donner à la discussion toute son acuité. Il y est question, en effet, de singuliers « disciples » rencontrés par l'apôtre Paul à Ephèse, qui n'avaient pas reçu l'Esprit quand ils étaient devenus croyants (v. 2). Sur une question de Paul, ils déclarent n'avoir reçu que le baptême de Jean (v. 3), mais l'apôtre les ayant persuadés que Jésus était le Messie annoncé par Jean-Baptiste, ils se firent baptiser « au nom du Seigneur Jésus » (v. 5), et quand Paul leur eut imposé les mains, l'Esprit descendit sur eux et ils se mirent à parler en langues et à prophétiser

¹ Page 175. — ² Page 515. — ³ Page 524. — ⁴ Page 216.

⁵ Pour prévenir tout malentendu, nous devons dire que M. Barth ne parle du baptême des enfants qu'incidemment, dans la mesure où il lui paraît dépendant de la conception du baptême sacrament.

⁶ Page 170.

(v. 6). Que ces hommes déjà baptisés du baptême de Jean reçoivent maintenant le baptême chrétien et avec lui le Saint-Esprit, n'est-ce pas la preuve qu'il s'agit de deux baptêmes différents ? L'objection est si grave que M. Barth ne lui échappe qu'en modifiant la ponctuation des versets 4 et 5, qui, selon lui, induit l'exégète en erreur. En effet, remplacez le point par une virgule entre les versets 4 et 5 et celui-ci contient encore la fin du discours de Paul, et ceux qui ont été baptisés au nom du Seigneur Jésus ne sont plus les disciples d'Ephèse, mais les auditeurs de Jean-Baptiste. Les « disciples » rencontrés par Paul n'ont donc pas été rebaptisés, mais ils reçurent l'Esprit que Paul demanda pour eux par l'imposition des mains, ce qui montre bien, selon notre auteur, que le don de l'Esprit est totalement indépendant du baptême d'eau. Malheureusement cette démonstration n'est obtenue que par le coup de force qui consiste à modifier la ponctuation des versets 4 et 5¹. L'opération en soi est légitime, mais il ne faut s'y résoudre que si, à son défaut, le texte est inintelligible, ce qui est loin d'être le cas². Et la péricope Actes 19 : 1-6 reste ruineuse pour la thèse de M. Barth. L'interrogatoire des « disciples » par Paul laisse clairement entendre, en effet, que la question : « Avez-vous reçu l'Esprit quand vous avez cru ? » (v. 2) signifiait : « Avez-vous reçu l'Esprit quand vous avez été baptisés ? » (v. 3), tant il allait de soi que la foi était suivie du baptême, et que le baptême, accompagné probablement dès l'origine de l'imposition des mains, attestait au baptisé le don de l'Esprit³. Si les disciples d'Ephèse n'avaient pas été seulement des disciples de Jean-Baptiste, s'ils avaient été baptisés déjà « au nom du Seigneur Jésus » (v. 5), ils auraient pu répondre affirmativement à la première question de l'apôtre : « Avez-vous reçu l'Esprit saint quand vous avez cru ? »⁴ Ainsi le texte invoqué par M. Barth pour établir que le baptême chrétien n'est en lui-même que le baptême de Jean, atteste bien fortement, au contraire, qu'il s'agit de deux baptêmes distincts⁵.

¹ D'ailleurs, même le changement de ponctuation admis, la démonstration n'est pas entièrement convaincante.

² La seule raison avancée pour justifier la modification de la ponctuation est que « la thèse d'un baptême donné à nouveau par Paul aux disciples de Jésus n'est pas conciliable avec ce que les Actes des apôtres disent ailleurs du baptême » (p. 168). Il serait plus juste de dire que ce baptême ne s'accorde pas avec la thèse de M. Barth lui-même.

³ ALFRED SEEBERG : *Der Katechismus der Urchristenheit*, Leipzig 1903, p. 224 ss. ; O. CULLMANN : *Le baptême des enfants*, CTHAP 19/20, p. 9 ; R. BULTMANN : *Theologie des Neuen Testaments*, p. 133.

⁴ A. SEEBERG : *Op. cit.*, p. 218.

⁵ Ce texte a déjà fort embarrassé Calvin qui redoutait le parti que les anabaptistes pouvaient en tirer. Aussi a-t-il soutenu contre l'évidence que dans Actes 19 : 5 s. l est question non d'un nouveau baptême d'eau, mais d'un baptême d'Esprit seulement. Cf. CALVIN : *Commentaire des Actes des apôtres ad locum*.

M. Barth paraît devoir être plus heureux quand, pour établir l'indépendance du don de l'Esprit par rapport au baptême d'eau, il invoque l'épisode rapporté Actes 8 : 14-19. « (V. 14) Les apôtres à Jérusalem ayant appris que la Samarie avait reçu la Parole de Dieu envoyèrent vers eux Pierre et Jean, (v. 15) qui, une fois descendus [en Samarie], prièrent pour eux afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. (V. 16) En effet, il n'était encore tombé sur aucun d'eux, mais ils se trouvaient avoir été seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus. (V. 17) Alors ils leur imposèrent les mains et ils reçurent le Saint-Esprit. (V. 18) Simon, lui, voyant que l'Esprit était donné par l'imposition des mains des apôtres, leur offrit de l'argent (v. 19) en disant : Donnez-moi à moi aussi ce pouvoir afin que celui auquel j'imposerai les mains reçoive l'Esprit saint. » Ce texte paraît une confirmation éclatante de la thèse de M. Barth : l'Esprit est tout à fait indépendant du baptême « au nom du Seigneur Jésus », puisqu'il est donné aux Samaritains quelque temps après leur baptême, en réponse à la prière et à l'imposition des mains des apôtres Pierre et Jean. Cependant, à y regarder de près, il n'est pas sûr du tout que le récit des Actes donne une idée juste de ce qui s'est passé en réalité ¹. Il appelle en effet les observations suivantes. 1^o Tout indique que les Samaritains avaient déjà reçu l'Esprit quand ils avaient été amenés à la foi et au baptême par le ministère de Philippe. Ils n'auraient pas cru à sa prédication (v. 12) si l'Esprit n'avait été à l'œuvre dans leur cœur pour y éveiller la foi (I Thess. 1 : 5 ; I Cor. 2 : 5). Pourquoi n'auraient-ils pas reçu l'Esprit par le ministère de Philippe, qui nous est présenté comme un serviteur docile de l'Esprit (8 : 26, 29, 39) et opérant par sa puissance toute espèce de miracles (v. 7 s., 13) ? ² 2^o Le verset 14 dit bien que Pierre et Jean furent envoyés en Samarie par les apôtres de Jérusalem, mais, chose curieuse, il ne dit rien du but de leur mission. Comme les apôtres avaient appris que « la Samarie avait reçu la Parole de Dieu », c'est-à-dire qu'il y avait en Samarie d'importantes communautés de croyants, il est peu probable qu'ils aient soupçonné ces croyants d'être des croyants incomplets, frustrés de l'Esprit saint. Ce n'est donc pas pour remédier à pareille disgrâce qu'ils ont envoyé Pierre et Jean en Samarie. L'hypothèse la plus plausible est celle qui a été retenue par M. J.-L. Leuba à la suite de Harnack : « L'imposition des mains aux Samaritains, dit-il, a pour but d'intégrer les Samaritains convertis à l'Eglise judéo-chrétienne. » ³

¹ *Diese Schilderung ist recht unwahrscheinlich*, dit BEYER dans son commentaire des Actes (NTD), mais il ne rend pas compte des données du texte d'une manière suffisante.

² Cf. FR. J. LEENHARDT : *Le baptême chrétien*, CTHAP 4, p. 40.

³ J.-L. LEUBA : *L'institution et l'événement*, Neuchâtel et Paris 1950, p. 101. « Il s'agit de mettre l'évangélisation de la Samarie sous le contrôle de l'Eglise de Jérusalem », dit M. GOGUEL. *La naissance du christianisme*, Paris 1946, p. 205.

3^o Il ressort clairement du récit des Actes que l'accomplissement de la mission de Pierre et de Jean fut l'occasion de manifestations de l'Esprit encore inconnues en Samarie¹, et particulièrement frappantes, puisqu'elles furent constatées « de visu » même par un personnage aussi suspect que Simon le magicien². Dès lors, il est vraisemblable qu'en vertu du sophisme « post hoc ergo propter hoc », ces impressionnantes manifestations de l'Esprit furent bientôt considérées par la tradition comme le motif même pour lequel Pierre et Jean avaient imposé les mains aux Samaritains et identifiées, bien à tort, avec le don de l'Esprit lui-même. Si donc d'après Actes 8 : 14-19 la mission apostolique de Pierre et de Jean en Samarie fut accompagnée d'une nouvelle effusion d'Esprit sur les croyants de cette contrée, on n'en peut conclure qu'ils n'avaient pas reçu l'Esprit saint quand ils avaient cru et avaient été baptisés au nom du Seigneur Jésus.

Contrairement à la thèse de M. Barth, il ressort des deux péripécies des Actes que nous avons examinées qu'il y a entre le baptême chrétien et le don du Saint-Esprit une relation précise. Quelle est-elle donc ? Celle qu'il y a entre une prière faite dans l'obéissance à la volonté de Dieu et son exaucement, comme le veut notre auteur ? Celle qu'il y a entre le sacrement convenablement célébré et son efficace, comme le veulent les théologiens partisans de l'*opus operatum* ? Du point de vue du Nouveau Testament *tertium datur*, ainsi que nous allons essayer de le montrer après beaucoup d'autres.

Donnons d'abord raison à M. Barth sur un point qui lui importe fort : le Nouveau Testament ignore le baptême sacrement, si par sacrement il faut entendre « une action qui par des moyens naturels rend actives des forces surnaturelles, le plus souvent par l'emploi de paroles prononcées qui accompagnent l'action et qui par le seul fait qu'elles sont prononcées dans la teneur prescrite libèrent ces forces »³. Ne disons donc pas que le baptême est un sacrement mais qu'il est un signe⁴, le signe du salut que Dieu offre au monde en Jésus-Christ crucifié et ressuscité. Le signe est dans le même rapport avec Jésus-Christ que la parole. L'un et l'autre n'ont de vérité, de sens et de vertu que par leur référence à Jésus-Christ. Il y a donc, si nous voyons bien, entre le baptême d'eau, action humaine, et le baptême d'Esprit,

¹ Il faut probablement penser à la glossolalie et à la prophétie comme Actes 10 : 46 ; 19 : 6.

² Cf. v. 18 : ἰδὼν δὲ ὁ Σίμων : Simon, lui, voyant que.

³ Telle est la définition du sacrement que R. BULTMANN donne à propos du baptême. *Theologie des Neuen Testaments*, p. 133.

⁴ « Le terme de signe, avec la résonance que lui donne la théologie johannique, est le plus adéquat pour décrire ce que la tradition a appelé sacrements... » « Le baptême est le signe du salut réalisé pour tous par l'incarnation du Christ. » PHILIPPE-H. MENOUD : *La définition du sacrement selon le Nouveau Testament*, dans cette Revue, 1950, p. 146, 143.

action divine, le même rapport qu'il y a entre la parole humaine et la parole divine dans la prédication et dans l'Écriture. La parole humaine n'est parole de Dieu que lorsque l'Esprit lui rend témoignage et en fait la parole de Dieu pour celui qui l'écoute dans la foi (I Cor. 2 : 5 ; I Thess. 1 : 5 ; 2 : 13). De même le baptême d'eau, acte humain, ne devient acte divin, signe valable du salut en Jésus-Christ, que si l'Esprit lui rend témoignage dans le cœur du baptisé qui le reçoit par la foi. Autrement dit, seul un croyant auquel le Saint-Esprit atteste la signification divine de son baptême peut recevoir en lui le salut dont le baptême est le signe. Ce n'est pas pour rien que d'après le Nouveau Testament le baptême n'est jamais donné qu'à des gens qui ont entendu la Parole et qui ont cru (Actes 2 : 38, 41 ; 8 : 12 ; 16 : 14 s. ; 18 : 8 ; 22 : 16, etc.). L'efficacité du baptême, comme celle de la parole, dépend si rigoureusement de l'Esprit que la distinction statuée par M. Barth entre le baptême d'eau et l'action de l'Esprit paraît d'emblée difficilement concevable. Le baptême, ne l'oublions pas, incorpore à l'Eglise, qui est le lieu par excellence de la présence et de l'action de l'Esprit, des croyants qui déjà doivent leur foi à l'action de l'Esprit.

Le premier texte des Actes des apôtres qui mentionne le baptême chrétien (2 : 38) est un bon témoin du rapport étroit qu'il y a entre le baptême et le don de l'Esprit. Pierre adresse à ses auditeurs bouleversés par sa prédication cet appel : « Repentez-vous, et que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Jésus-Christ pour [obtenir] le pardon de ses péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. » La nouveauté de ce baptême, et ce qui le distingue du baptême de Jésus, c'est qu'il est demandé, administré, reçu au nom de Jésus-Christ. Seuls des croyants le demanderont, et il sera pour eux le signe du pardon de leurs péchés que le Christ leur procure par sa mort expiatoire. Mais ils ne recevront pas le pardon de leurs péchés sans recevoir aussi le Saint-Esprit qui en est inséparable. Car, selon le Nouveau Testament, le baptême n'est pas le signe d'une grâce particulière, mais de la totalité du salut en Jésus-Christ. Aussi les termes qui décrivent l'efficacité du baptême sont-ils aussi divers que les aspects du salut. Pierre parle du pardon des péchés et du don du Saint-Esprit (Actes 2 : 38), Paul de la mort du croyant avec Christ (Rom. 6 : 1-11), Jean de la naissance d'en-haut (Jean 3 : 5), l'épître aux Ephésiens (5 : 26) de purification, etc. Dieu attestant au baptisé le salut en Jésus-Christ ne renvoie pas le don de l'Esprit à une date indéterminée, car l'Esprit est une des réalités essentielles du salut accordé *hic et nunc* à ceux qui croient. M. Barth aurait pu s'en convaincre si, avec la majorité des exégètes, il avait reconnu la référence au baptême d'un texte comme I Cor. 6 : 11 : « Mais vous vous êtes fait laver, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés

par le nom du Seigneur Jésus-Christ et par l'Esprit de notre Dieu. »¹ La purification, la sanctification, la justification sont ici imputées aussi bien à l'Esprit de Dieu qu'à Jésus-Christ et à son œuvre rédemptrice, dont le bain baptismal est le signe. Sans l'action de l'Esprit, l'œuvre de Jésus-Christ, accomplie « sous Ponce Pilate », ne m'atteindrait pas aujourd'hui et ma condition humaine n'en serait pas changée. Voilà pourquoi le baptême n'est pas seulement prière pour obtenir l'Esprit, mais signe attestant au croyant personnellement qu'il lui est donné.

M. Barth insiste beaucoup, et avec raison, sur la souveraine liberté de Dieu qui donne son Esprit à qui il veut et quand il veut. Mais il serait paradoxal que Dieu fût empêché par sa liberté même d'être fidèle à ses promesses ou d'user du signe du baptême pour assurer au croyant qu'en Christ il lui a aussi donné le Saint-Esprit, le don par excellence. Le signe du baptême permet à l'apôtre Paul d'être très précis quand il parle de l'Esprit que les croyants ont reçu. Il se sert alors d'un verbe à l'aoriste qui paraît bien se référer au moment particulier où les croyants l'ont reçu (Rom. 5 : 5 ; 8 : 2, 15 ; I Cor. 2 : 12 ; 6 : 11 ; II Cor. 1 : 22 ; 5 : 5 ; Gal. 3 : 2, 14). Or saint Paul sait très bien que l'Esprit ne remplit pas le croyant à certaines heures privilégiées seulement, mais que l'Esprit inspire, oriente, conduit toute sa vie (Gal. 3 : 25 ; Rom. 8 : 4). Comment parlerait-il avec la précision que nous venons de rappeler du moment où les croyants ont reçu l'Esprit, s'il n'avait pas été marqué dans leur existence par le baptême ?² Non pas qu'il attribue quelque vertu surnaturelle à l'eau du baptême dont il ne parle jamais, mais il croit à la vérité du signe du baptême. Et c'est pour lui très important. Ainsi que l'a reconnu M. Barth³, Paul rappelle à ses lecteurs le baptême pour fonder les enseignements éthiques qu'il leur donne (par ex. : Rom. 6 : 1-14 ; I Cor. 6 : 9-11). Si le baptême n'était que confirmation par le croyant de ce que le Christ a fait pour lui, confession de foi, action de grâce⁴, comment saint Paul pourrait-il s'y référer comme à l'instant décisif où fut signifié au croyant sa participation à la mort rédemptrice du Christ et à toute son efficace ? Un baptême qui exprimerait seulement ce que le chrétien croit et espère serait une base trop subjective pour que les enseignements de l'éthique chrétienne puissent s'y appuyer. Il en est autrement pour l'apôtre qui n'hésite

¹ Ce texte est entendu du baptême par des exégètes de tendances aussi différentes que Joh. Weiss et Lietzmann d'une part, Schlatter et le P. Allô d'autre part. *Idem*, Oepke Th. WbNT, IV, p. 306.

² M. Barth n'a pas attaché d'importance à cet indice puisqu'il dit : « Il n'y a aucune trace du fait que Paul saurait que le don divin... est lié à un acte ecclésiastique », p. 353.

³ Page 311. — ⁴ Page 314.

pas à dire : « Nous tous qui avons été baptisés pour être unis à Christ Jésus, c'est pour participer à sa mort que nous avons été baptisés... » (Rom. 6 : 3). « Ainsi vous aussi tenez-vous pour morts au péché, mais vivants pour Dieu en Christ Jésus » (6 : 11). Par le baptême, Dieu atteste à celui qui est plongé dans l'eau qu'il a été enseveli avec Christ (6 : 4), si bien qu'il doit et qu'il peut se considérer comme mort au péché et vivre d'une vie nouvelle. Non pas, répétons-le, que Paul reconnaisse à l'eau du baptême une vertu quelconque, mais parce que l'acte du baptême, accompagné de l'imposition des mains, est, par la vertu de l'Esprit, pour le ministre ¹ qui le célèbre et le croyant qui le reçoit, le signe valable du don du salut en Jésus-Christ.

Que faut-il penser enfin du baptême d'Esprit qui, selon M. Barth, donnerait seul un sens et une valeur au baptême d'eau, dont il est pourtant tout à fait indépendant ? ² N'en déplaît à tous les revivistes de type pentecôtiste qui pourraient saluer en M. Barth leur théologien, l'idée d'un baptême d'Esprit n'a pas dans le Nouveau Testament la place et l'importance qu'ils lui attribuent. D'après les Evangiles (Marc 1 : 8 ; Mat. 3 : 11 ; Luc 3 : 16), Jean-Baptiste, pour se définir en toute humilité par rapport au Messie qu'il annonçait, a dit : « Moi, je vous ai baptisés d'eau, mais lui vous baptisera d'Esprit saint. » ³ Si Jean pouvait dire au sens propre qu'il baptisait d'eau, ce n'est que par métaphore qu'il pouvait dire que le Messie baptiserait d'Esprit. Il opposait ainsi d'une manière expressive au baptême préparatoire qui lui était dévolu dans sa mission de précurseur, l'action eschatologique seule libératrice et novatrice exercée par l'Esprit que dispenserait le Messie attendu. Le Christ ressuscité reprendra les termes de la parole du Baptiste pour annoncer à ses disciples l'effusion prochaine de l'Esprit (Actes 1 : 5) et l'apôtre Pierre à son tour rappellera la parole du Seigneur en une circonstance bien propre à montrer qu'elle était accomplie (Actes 11 : 16). Mais en dehors de ces textes très particuliers, il n'est jamais question d'un baptême d'Esprit indépendant du baptême d'eau. Pour l'auteur des Actes, il faut l'accorder à M. Barth, l'effusion de l'Esprit le jour de la Pentecôte (Actes 2) est l'accomplissement de la prophétie de Jean-Baptiste et de la promesse du Christ ressuscité : les disciples ce jour-là reçoivent le Saint-Esprit. Mais Pentecôte est un événement unique, qui inaugure le temps de l'Esprit, qui est aussi celui de l'Eglise. C'est préci-

¹ Nous employons ce terme au sens large et sans préjuger de la réponse à faire à la question : qui baptisait dans l'Eglise primitive ?

² Page 37 et *passim*.

³ Cette parole pose un problème de critique difficile à résoudre, mais dont la solution n'importe pas à notre propos. D'après Matthieu et Luc, Jean-Baptiste aurait dit que le Messie baptiserait « d'Esprit saint et de feu ». Quelle est la forme primitive de la parole, et s'il y était question du feu, quelle action devait-il exercer ?

sément parce que le baptême incorpore le croyant à l'Eglise qu'il marque le moment où il reçoit l'Esprit. « Aussi bien, écrit saint Paul aux Corinthiens (I 12 : 13), avons-nous tous été baptisés d'un seul Esprit¹ pour former un seul Corps », tant il est vrai que le baptême était pour lui le signe certain du don de l'Esprit. Paul est si convaincu de la vérité du signe qu'est le baptême que, nous l'avons déjà constaté, pour lui tout croyant baptisé a reçu l'Esprit et peut et doit marcher par l'Esprit (Gal. 5 : 16, 25). Un croyant baptisé qui prierait pour recevoir l'Esprit serait, à ses yeux, dans la situation assez ridicule d'un homme qui demanderait ce qui lui a déjà été donné. Ce n'est pas l'Esprit qui manque à celui qui a été baptisé, c'est la foi, c'est la hardiesse de croire sur ce signe qu'il a reçu l'Esprit et d'en vivre.

Ainsi postuler, comme le fait M. Barth, un baptême d'Esprit indépendant du baptême d'eau, c'est se mettre hors d'état de comprendre dans leur sens le plus évident la plupart des textes du Nouveau Testament relatifs au baptême. Mais il faut considérer un autre aspect de la question. Comment le croyant aura-t-il la certitude qu'il a reçu l'Esprit s'il ne peut se fier au signe qui lui atteste que pour lui personnellement la promesse de Dieu est accomplie ? Dénier au baptême toute valeur de signe objectif du don, de la présence et de l'action de l'Esprit, c'est être rejeté vers les signes subjectifs que sont les émotions ressenties, l'exaltation vécue, l'inspiration sous ses formes les plus spectaculaires : la prophétie et la glossolalie. Le Nouveau Testament connaît d'ailleurs ces bruyantes manifestations de l'Esprit. Nous les avons rencontrées dans deux textes du livre des Actes (8 : 14 ss. ; 19 : 1 ss.), et il en est d'autres. A Corinthe on paraît même avoir été enclin à voir dans la prophétie et la glossolalie les dons spirituels par excellence. L'apôtre Paul réagit vigoureusement contre cette tendance (I Cor. 12-14), sans nier que prophètes et glossolales ne puissent être d'authentiques inspirés. Mais, fait-il remarquer, tous ne prophétisent pas, tous ne parlent pas en langues (12 : 10, 29 s.), mais tous ont reçu l'Esprit (12 : 3^b, 13). L'Esprit est à l'œuvre en tous les croyants, fût-ce sous les formes les plus humbles (12 : 7, 11, 15-18). Les seuls critères sûrs de sa présence, c'est la profession de foi au Seigneur Jésus (I Cor. 12 : 3^b), l'invocation du Père (Rom. 8 : 15 ; Gal. 4 : 6), « le fruit de l'Esprit » dans la vie morale (Gal. 5 : 22), et en premier lieu l'amour (I Cor. 13). C'est à la lumière de l'enseignement

¹ M. Barth triomphe en remarquant que Paul ici parle explicitement du fameux « baptême d'Esprit » qu'il faut soigneusement distinguer du baptême d'eau (p. 352). Mais tous les commentaires que nous avons pu consulter disent qu'il s'agit ici du baptême d'eau, signe du don de l'Esprit (Joh. Weiss, Lietzmann, Schlatter, Jean Héring, etc.). Que Paul ait pu écrire : « Nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit », montre à quel point pour lui « être baptisé » c'est avoir reçu l'Esprit.

de l'apôtre qu'il faut juger les textes des Actes qui, à les lire superficiellement, pourraient faire croire que le don de l'Esprit, sa présence dans une communauté de croyants, se conclut de ses signes les plus tapageurs (Actes 2 : 2 ss.), dont la prophétie et la glossolalie seraient les plus communs (Actes 2 : 13 ; 10 : 44 ss. ; 11 : 15 ; 19 : 6). L'inquiétante ambiguïté de manifestations de ce genre ressort du fait que Simon le magicien n'hésita pas à offrir de l'argent aux apôtres pour disposer lui aussi du pouvoir de les produire (Actes 8 : 14-19). Leur accorder une valeur qu'elles n'ont pas, c'est prétendre « voir », « sentir », ce qu'il faudrait croire tout simplement pour avoir entendu la Parole de Dieu et avoir reçu le signe du baptême. Ne l'oublions pas, on croit au Saint-Esprit, comme on croit au Père et au Fils. Une Eglise qui croirait au Saint-Esprit, comme il faut y croire, en « marchant par l'Esprit » (Gal. 5 : 16, 25), cette Eglise ne prierait pas pour recevoir l'Esprit, mais seulement pour rendre grâce de l'avoir reçu.

Le livre de M. Markus Barth a le mérite d'obliger le lecteur à se demander sérieusement ce que le Nouveau Testament dit du baptême, et si trop souvent l'Eglise ne professe pas à son sujet une doctrine erronée. Jamais probablement les textes n'avaient été l'objet d'une étude exégétique aussi minutieuse et développée, menée à l'aide d'une documentation aussi étendue. Cet ouvrage restera une mine de précieux renseignements. En concentrant notre effort sur la critique de la thèse de M. Barth, nous avons conscience de n'avoir pas rendu justice à nombre de pages excellentes, par exemple à celles qui sont consacrées au baptême de Jésus, si riches de sens pour le théologien ; nous n'avons pas non plus mis en lumière, comme il aurait fallu, toute la science déployée par l'auteur pour faire reconnaître l'originalité du baptême chrétien qui s'explique par l'œuvre de Jésus-Christ et non par les ablutions juives ou les mystères païens ; enfin nous aurions dû rendre hommage au louable souci de M. Barth de préserver la spiritualité du baptême de toute collusion avec la magie. Et cependant la véritable nature du baptême selon le Nouveau Testament lui a échappé. Trop souvent les textes résistent à son exégèse informée et sagace, la contraignant à des interprétations forcées, donc peu convaincantes, voire inadmissibles. Il faut assurément beaucoup de peine pour tirer du Nouveau Testament une doctrine du baptême efficace *ex opere operato*, mais il en faut autant, la preuve est faite maintenant, pour en tirer une doctrine du baptême acte humain seulement, acte d'obéissance, confession de foi, prière pour obtenir l'Esprit. Car, si nous ne nous trompons, le baptême est le signe par lequel Dieu atteste au croyant agrégé à l'Eglise le salut qu'il lui donne en Jésus-Christ et par l'Esprit saint, un signe offert à la foi et qui pour la foi est aussi valable que la parole de Dieu.

CHARLES MASSON.